

## ÉCHANGE DE GROUPE EN FORMATION CONTINUE : INFORMATIONS FINANCIÈRES – MINISTÈRE DU TRAVAIL

FRAIS PRIS EN CHARGE	TARIFS - en € -
<b>1. Frais de mission de l'équipe pédagogique pour la préparation de l'échange</b> - Deux personnes sur deux ou trois jours, par personne et par jour - Frais de transport, par personne	51,00 SNCF 2 <sup>e</sup> classe
<b>2. Préparation linguistique</b> (avant le début de l'échange), 40 heures à justifier	767,00
<b>3. En cas de réalisation de cours de langue en tandem intégré</b> en France (20 heures) - Prestation du professeur - Frais de transport du professeur (remboursement aux frais réels dans la limite du tarif SNCF 2 <sup>e</sup> classe - provision)	500,00 100,00
<b>4. Indemnités d'interprétariat pour l'accompagnateur linguistique</b> étranger à l'établissement - par jour	80,00
<b>5. Frais de voyage du groupe français</b> - Nombre de participants et un accompagnateur professionnel - Éventuellement, frais de transport de l'accompagnateur linguistique	SNCF 2e classe SNCF 2e classe
<b>6. Frais d'hébergement et de repas (jour d'arrivée &amp; jour de départ comptent comme un jour)</b> des stagiaires et d'un seul accompagnateur (professionnel ou interprète) en Allemagne et éventuellement cinq jours pour le professeur de cours tandem (voir point 3.) - par jour et par personne, sur justificatifs jusqu'à	46,00
<b>7. Animation culturelle</b> des stagiaires et d'un accompagnateur en Allemagne - Nombre de participants et un accompagnateur, par personne (forfait)	76,00
<b>8. Transport local</b> des stagiaires, et de l'accompagnateur professionnel français - par personne, sur justificatifs jusqu'à	50,00
<b>9. Mobilité hybride</b> , en cas de participation à des cours en ligne, à des échanges via des services et plateforme en ligne : 15 % de la somme totale prévue pour l'échange	
<b>10. Assurance des stagiaires et des accompagnateurs français</b> (à verser à la MAE) - Nombre de participants et deux accompagnateurs, par personne et par jour	0,30

**N.B. Ce financement ne peut être cumulé avec une subvention de l'OFAJ.**

État : 01.09.2020